



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/789
8 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 111 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR
L'AFRIQUE AUSTRALE

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. Emmanuel DOUMA (Congo)

1. A sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1988, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-troisième session la question intitulée "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe" et de la renvoyer à la Quatrième Commission.
2. A sa 2e séance, le 27 septembre, la Quatrième Commission a décidé de tenir un débat général sur les points 18, 108, 110 et 12, 111 et 112 de l'ordre du jour, étant entendu que les différentes propositions qui s'y rapportent seraient examinées séparément.
3. La Quatrième Commission a examiné le point 111 de sa 8e à sa 13e séance, entre le 18 et le 25 octobre (voir A/C.4/43/SR.8 à 13). Le débat général sur les autres points susvisés a eu lieu lors des mêmes séances.
4. La Quatrième Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/43/681 et Corr.1).
5. A la 11e séance, le 20 octobre, le représentant de la Zambie a présenté le projet de résolution A/C.4/43/L.3, qui a finalement eu pour auteurs les pays suivants : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée,

Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

6. A sa 13e séance, le 25 octobre, la Quatrième Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/43/L.3 sans opposition (voir par. 7).

RECOMMANDATION DE LA QUATRIEME COMMISSION

7. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 42/76 du 4 décembre 1987,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/, qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de l'administration du Programme pour la période allant du 1er octobre 1987 au 31 août 1988,

Reconnaissant l'assistance très utile que le Programme a permis de fournir aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Notant avec satisfaction que la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe préoccupe de plus en plus la communauté internationale,

Reconnaissant pleinement la nécessité de continuer à offrir à un plus grand nombre d'étudiants réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie des moyens d'étude et une orientation dans une vaste gamme de disciplines professionnelles, culturelles et linguistiques, ainsi que des possibilités de formation professionnelle et technique et des possibilités d'études supérieures aux niveaux universitaire et postuniversitaire dans les domaines d'étude prioritaires,

Fermement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre et d'élargir le Programme pour répondre aux besoins sans cesse croissants d'aide en matière d'enseignement et de formation des étudiants d'Afrique du Sud et de Namibie,

1/ A/43/681 et Corr.1.

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;
2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de leurs efforts soutenus en vue de favoriser encore le versement de contributions généreuses au Programme et de renforcer la coopération avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux participant à la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe;
3. Exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont apporté leur appui au Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;
4. Lance un appel à tous les Etats, institutions, organisations et particuliers pour qu'ils augmentent leur soutien financier et autre au Programme afin d'assurer sa continuation et son expansion régulière.
